

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE COMPIEGNE 2

COMMUNE DE JAUX

- ARRETE DU MAIRE —

Circulation et stationnement interdits en raison de travaux de réparation de la boîte de branchement d'eaux usées en face de l'Ecole sise 100 rue Charles Ladame à JAUX

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE JAUX (Oise)

En raison des travaux,

VU les articles L 2212-1 et L 2213-1 du Code des Collectivités Territoriales,

VU les articles 97 et 98 du Code de l'Administration Communale, ce dernier modifié, par les dispositions de la Loi N° 407 du 18 Juin 1966,

CONSIDERANT qu'en raison des travaux de réparation de la boîte de branchement d'eaux usées en face de l'Ecole sise à JAUX – 100 rue Charles Ladame, à effectuer par l'Entreprise BARRIQUAND sise à COMPIEGNE (60204) – Route de Choisy au Bac, BP 10439, des accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés.

ARRETE :

ARTICLE 1 :

La circulation et le stationnement seront interdits en face de l'Ecole sise 100 rue Charles Ladame au niveau de la zone de travaux à compter du 18 mars 2024 jusqu'au 29 mars 2024, de 09h00 à 16h00.

ARTICLE 2 :

La signalisation nécessaire sera mise en place et entretenue par la société intervenante

ARTICLE 3 :

Toute contravention au présent arrêté, sera constatée par un procès-verbal et poursuivie conformément à la Loi.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA CROIX-SAINT-OUEN sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA CROIX-SAINT-OUEN
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Compiègne
- Monsieur Corentin PELLIEU, Entreprise BARRIQUAND

ARTICLE 6 :

Conformément à l'article R421-1 et suivant du code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

Fait à JAUX, le 08 mars 2024

L'adjoint délégué,

Philippe DEBLOIS

